

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023-19 du 29 juin 2023 à 18h30

Le 29 juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille-Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 23 juin 2023, individuellement et à domicile, conformément aux articles L. 2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte rendu des délibérations du conseil municipal a été affiché à la porte de la Mairie le 30 juin 2023.

Etaient présents :

✓	Gérard	ROBERT	x	Chantal	GAUDON	✓	Daniel	BOURDA
✓	Emmanuelle	COMBRET	x	Paul	SANZ	✓	Fanny	GODIO
✓	Michel	CAVALLIER	x	Sandra	DAMARS	x	Mireille	GARCIA
✓	Hélène	LAFFONT PUJOL	x	Richard	CARLON	x	Laurent	LE MOULLEC
✓	François	SERRE	x	Christophe	SERAGENT	✓	Cécile	JANY

Absents excusés: *Monsieur Laurent LE MOULLEC pouvoir à Madame Cécile JANY, Monsieur Paul SANZ pouvoir à Monsieur Daniel BOURDA, Madame Chantal GAUDON pouvoir à Monsieur Gérard ROBERT, Madame Sandra DAMARS, Monsieur Richard CARLON, Monsieur Christophe SERAGENT, Madame Mireille GARCIA*

Absent:

Secrétaire de séance : *Madame Hélène LAFFONT-PUJOL*

2023-19-01 Prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de contracter un prêt relais dans l'attente des subventions notifiées et du FCTVA des travaux de construction du pôle d'équipements publics et l'aménagement de l'espace public qui l'environne .

Vu la proposition suivante de prêt relais de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées :

Montant : 600 000.00 €

Taux d'intérêts : 4.35%

Frais de dossier : 0.10%

Durée : 24 mois

Remboursement anticipé : Partiel ou total sans indemnité avec préavis de 10 jours ouvrés

Périodicité du paiement des intérêts : Annuelle

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (2 abstentions)

Décide que dans l'attente des subventions notifiées et du FCTVA des travaux de construction du pôle d'équipements publics et l'aménagement de l'espace public qui l'environne, la commune de Vieille-Toulouse contracte auprès de la Caisse d'Epargne un prêt relais de 600 000 euros d'une

durée de 2 ans, à un taux fixe de 4.35%. Les échéances seront payées selon une périodicité annuelle.

Autorise le Maire à signer le contrat de prêt relais correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

2023-19-02 Budget général : Décision modificative n°1

Le Conseil,

Vu le Budget communal,

Considérant qu'il est nécessaire d'opérer une modification à la section investissement du budget 2023,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (2 abstentions)

Décide de la modification budgétaire suivante au budget général de la commune 2023 :

Article/Chap	Désignation	Sect	S	Proposé	Voté
1641/16	Emprunts en euros	Inv	R	600 000.00	600 000.00

Charge le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.



Le Maire,

Gérard ROBERT